Jugement

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

JUGEMENT DU 12 DÉCEMBRE 2023

Affaire : SARL VITASOFT c/ M. LOUIS PERRIN

Attendu que la SARL VITASOFT réclame le paiement d’une facture impayée du 2 août 2023 ;

Attendu que M. Perrin n’a pas apporté d’éléments permettant de contester la créance ;

Le tribunal statuant publiquement et en premier ressort :

1. Condamne M. Perrin à payer la somme de 3 200 € TTC ;

2. Ordonne l’exécution provisoire du présent jugement ;

3. Dit que les frais seront à la charge du défendeur.

Jugé à Bordeaux le 12/12/2023.